

Règlement du Rallye Touristique « Z DAYS 300/350/370z » AUVERGNE Puy de Sancy – Puy de Dôme

Weekend du 14 au 15 juin 2014

Article 1 : Présentation générale

Monsieur BAILLIN Jean-Philippe et Monsieur RIBEIRO Grégory, membres du forum « notre350Z/370z » organisent un rallye touristique du 14 au 15 juin 2014 de 10h à 15h00. Le rallye touristique est organisé dans le cadre de la 2ème édition des « Z DAYS » de France.

Les départs se feront entre 9h30 et 10h00, route départementale D996 à Saint Nectaire et se feront par groupe de 5 véhicules espacé de 2 minutes chacun.

Objectif du rallye : Découverte de la région et 10 questions sont proposées et permettent de faire découvrir le patrimoine

Le rallye est développé autour d'un fil conducteur : Les Lacs et Volcans d'Auvergne.

Le retour des carnets de route devra se faire entre 18h00 et 19h00 au stand d'information installé au point d'arrivée. Les réponses devront être remises au plus tard à 19h30 aux organisateurs.

Article 2 : Conditions d'inscription

Chaque équipe devra remplir un bulletin d'inscription avant de débiter le rallye en indiquant : le nombre et les coordonnées des participants ainsi que le modèle du véhicule, le numéro d'immatriculation, le n° de permis du conducteur principal, le n° et le nom de la compagnie d'assurance.

Les organisateurs délivreront à chaque équipe un numéro d'ordre, nécessaire pour la participation au tirage au sort.

L'inscription est gratuite. La participation au rallye est limitée à 60 véhicules hors véhicules partenaire.

Article 3 : Consigne de sécurité

Les véhicules acceptés sont les véhicules motorisés (NISSAN). Les conducteurs doivent respecter les règles du code de la route et être en règle avec leurs assurances.

Monsieur BAILLIN Jean-Philippe et Monsieur RIBEIRO Grégory déclinent toute responsabilité relative aux incidents, accidents, contraventions qui pourront survenir lors du rallye touristique.

Nous sommes tous des éco citoyens, merci de respecter l'environnement.

En cas d'abandon ou de problèmes sur le rallye touristique, merci de prévenir les organisateurs grâce au numéro de téléphone indiqué sur le road book.

Article 4 : principe

Le rallye touristique n'est pas une course de vitesse.

L'équipe gagnante est celle qui a totalisé le plus de bonnes réponses au questionnaire. En cas d'ex aequo, les gagnants seront départagés par tirage au sort.

La première équipe arrivée n'obtient aucun point bonus.

Article 5 : attribution des lots

La remise des prix est organisée à l'issue du rallye touristique, le dimanche 15 juin à 18h00 au stand d'information du point d'arrivée.

Article 6 : Droit à l'image

La participation au rallye touristique implique l'acceptation d'être photographié ou filmé pendant l'épreuve. De même, les gagnants acceptent que leurs noms et leurs photos soient diffusés dans la presse. En cas de refus, il convient de le signaler en bas de cette page.

Une autorisation écrite des organisateurs est nécessaire pour tout photographe ou cinéaste désirant prendre des photos ou films dans un but commercial.

Article 7 : Modification et annulation

Les organisateurs se réservent le droit de modifier tout ou partie du parcours ou du programme, en fonction des circonstances, et d'annuler la manifestation en cas de force majeure.

Article 8 : Respect des libertés

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 ; les informations concernant les participants ne seront ni vendues, ni louées, ni échangées et resteront accessibles et modifiables.

DATE :

SIGNATURE :

Nom, Prénom et pseudo forum :